

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 septembre 2022

Ordre du jour

- Validation du devis pour travaux de voirie communale 2022
- Rétrocession à Vauvert des consorts Cartier et Soulier-Moing à la Commune,
- Choix d'un référent incendie et secours,
- Modification de l'adhésion à l'ADIT,
- Projets travaux contrat région 2022-2026
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose de faire une modification d'ordre du jour, acceptée à l'unanimité. Les points suivants seront également traités en Conseil :

- Participation financière pour le voyage scolaire collège JA Sénèze d'Arlanc,
- Participation financière frais de scolarité de l'école d'Arlanc

Présents : Jeannine ALLEZARD, Isabelle BARD, Roland CHALENDAR, Danielle MAROC, Henri MAVEL, Christian RICOUX, Patrick THOMAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie LEROY

Séance ouverte à 20h14

VALIDATION DU DEVIS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2022 :

Exceptionnellement jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT ([art. 142](#) de la loi ASAP).

Le conseil municipal a donc validé le devis de l'Entreprise Eurovia contactée pour effectuer les travaux de voirie communale 2022. Ce dernier s'élève à la somme de 69 596 € HT (soit 83 515.20 € TTC).

RETROCESSION A VAUVERT DES CONSORTS CARTIER ET SOULIER A LA COMMUNE :

Suite aux délibérations du 19 Mars 2010, 24 juin 2019 et 23 août 2021, le notaire a souhaité que soit reformulé le fait que l'emprise du chemin cédée par les consorts CARTIER et SOULIER-MOING aura lieu sans soulte de part et d'autre.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Mr Patrick THOMAS a été désigné référent « incendie et secours » pour notre commune. Il aura pour missions de :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie pour la commune.

MODIFICATION DE NOTRE ADHESION A L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE :

La commune ne possédant pas de station d'épuration, il a été demandé au Département d'être exonéré de la cotisation (1€ par habitant) pour les contrôles de cette station. Le forfait solidaire sera donc de 4 €/ habitant au lieu de 5 €/ habitant.

PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE JA SENEZE 2021-2022 :

Une participation financière de 50 € sera versée au collège JA Sènèze d'Arlanc, pour l'élève de notre Commune qui est parti en voyage scolaire en Ardèche en avril dernier.

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE L'ECOLE PUBLIQUE D'ARLANC POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 :

La Commune a six élèves scolarisés à l'école publique d'Arlanc. Le coût par élève est de 946.69 € soit un total de 5 796.08 € qui sera versé prochainement à l'établissement scolaire.

PROJET TRAVAUX POUR LE CONTRAT REGION 2022-2026 :

Le conseil municipal a réfléchi aux différents projets que la Commune pourrait présenter en demandes de subventions pour les années 2022 à 2026.

- **2023** : accès église (rampe), végétalisation des espaces publics vers la SMA, accès bâtiments publics, réfection des peintures des menuiseries de la Mairie.
- **2024** : aménagement paysager vers la Mairie,
- **2025** : rénovation énergétique de la Mairie
- **2026** : rénovation logement Mairie

Questions diverses :

- **Projets création réserves incendie :**

Le conseil municipal réfléchit à la création de réserves incendie. Le sujet avait été évoqué lors d'une précédente réunion et les problèmes estivaux d'approvisionnement en eau confortent les élus dans les réflexions des différents lieux possibles (vers Clavelier et vers Besse).

- **Pose d'un groom sur la porte des wc publics :**

La porte des wc publics reste ouverte en permanence. Il a été proposé de poser un groom afin d'éviter l'intrusion de végétaux...

- **Autolaveuse pour la SMA :**

Le conseil municipal avait souhaité acheter une autolaveuse pour la SMA. Un point a été fait sur ce sujet.

La séance est levée à 21h42